FAITS-OTTAWA

M. J. B. Challies, autrefois directeur du service des réclamations des Pouvoirs d'eaux au ministère de l'intérieur, maintenant de la Shawinigan Water and Power Co., de Montréal, a été hier le héros d'une fête intime, organisée en son honneur par les membres de son ancien personnel. On lui présenta un magnifique service à thé en argent. M. Challies a été à l'emploi du ministère de l'Intérieur depuis 21 ans et son terme est expiré avec la fin de l'exercice financier. M. Challies entrera dans ses nouvelles fonctions ces jours-ci.

• • •

Sir William Samuel Glyn Jones arrivera au Canada vers le 6 avril afin de faire une conférence dans chaque grande ville sur le maintien des prix dans le commerce en détail de pharmacie. Sir William commença sa carrière comme pharmacien, mais aujourd'hui il est avocat au Barreau de Londres. Il a été secrétaire de la Société Pharmaceutique de Grande-Bretagne depuis 1918. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé: "La Loi des Poisons et la Pharmacie."

• • •

L'assemblée annuelle du club Princess Patricia a eu lieu hier soir dans les salles de l'Association des anciens combattants de la Grande Guerre et on a procédé à l'élection des officiers pour le prochain terme. Président: A. C. Wiltshire; premier vice-président: W. A. Garvin; second vice-président, T. T. Shields; secrétaire-trésorier, L. G. Keill; comité exécutif, S. K. Hill, F. W. Thompson, J. J. Dunlop, W. G. Brown, lieut-col., A. S. A. M. Adamson et J. C. Campbell.

M. John R. Booth, le roi du bois, célèbrera, dimanche, le 5 avril, le 98ème anniversaire de sa naissance.

• • •

Le docteur J. H. Putnam, inspecteur, ne recevra pas de salaire pour les mois de janvier, février et mars, parce qu'il est en Colombie-Anglaise à faire une étude approfondie du système des écoles publiques dans cette province. Telle a été la décision prise hier soir à une assemblée de la Commission des Ecoles Publiques. Le commissaire W. E. Gowling demanda que le salaire fut payé par le comité de finance, mais le président Harold C. Shipman déclara que ceci relevait du comité administratif. Le commissaire Hill demanda un vote sur la décision du président, et celle-ci fut maintenue par un vote de 11 à 5.

• • •

Il est question d'organiser un banquet en l'honneur du docteur J. H. Putnam, inspecteur des écoles publiques. Toutefois le président de la Commission des Ecoles Publiques refuse absolument d'y assister, à cause que le docteur Putnam ne fait pas son devoir actuellement, étant absent de la ville depuis trois mois. Ceci a été le sujet d'une violente prise de bec à l'assemblée d'hier soir entre les divers commissaires. Finalement, la Commission a décidé d'être représentée par le commissaire W. E. Gowling.

• • •

Le brigadier-général W. Saint-Pierre Hughes a prononcé hier soir au musée Victoria, devant un bel auditoire, une conférence sur les pénitenciers d'autrefois et d'aujourd'hui au Canada. Cette conférence avait lieu sous les auspices de l'Institut professionnel du Service Civil. Le conférencier a parlé des conditions dans nos pénitenciers, il y a 10 ans, et celles d'aujourd'hui. Autrefois, il n'y avait que des petites cellules étroites, mal aérées, alors que les prisons évoquaient l'âge des donjons, et des chaines avec de gros boulets. Aujourd'hui, les cellules ont cinq pieds de large par dix pieds de long; elles ont toutes un robinet, un bon sommier, un lit confortable, des oreillers, des draps, serviettes, une chaise, des assiettes en agate, coutellerie, brosse à ongles, brosse à dent, un Evangile, un livre de cantiques, un livre de prière, des livres divers et une ardoise.

• • •

Le comité d'organisation pour le banquet du centenaire de D'Arcy McGee a eu une réunion importante, hier soir, au Château Laurier. Les billets s'enlèvent rapidement. Le programme musical sera fourni par l'orchestre du Château Laurier et le chant sera sous la direction de M. J. F. Champagne, maître de chapelle à la Basilique d'Ottawa. Le comité a décidé de placer une couronne de fleurs sur le socle de la statue McGee à l'arrière du Parlement, dans l'avant-midi du lundi de Pâques. Les membres survivants de la famille de D'Arcy McGee, Mme M. E. Quinn, d'Oakland, Californie, et Mlle Agnès C. McGee, de Montréal, ont été invités à assister au banquet du centenaire.

• • •

Le corps de clairons du 38ième bataillon des Highlanders d'Ottawa a eu, hier soir, une belle fête intime, dans les locaux du régiment. Environ 90 personnes étaient présentes.

• • •

Le club Gyro avait hier soir son assemblée régulière, sous la présidence de M. Ralph Duclos. L'orateur de la soirée fut M. O. S. McCutcheon, professeur de culture physique, qui parla du sport en rapport avec la santé. Partant du principe qu'il vaut mieux prévenir que guérir, il développa longuement une apologie de la culture physique.

• • •

Le Red Line Taxi a déposé une plainte au poste de police hier soir à l'effet qu'un de leurs autos avait été volé. On s'aperçut de la disparition de l'auto, vers 9 heures 45 sur la Plaza. Heureusement, le taxi fut retrouvé un peu plus tard dans la soirée, sur le chemin d'Aylmer, non loin de Hull. Il avait été abandonné sur la route et n'avait souffert aucun dommage.

Le club des Cent a décidé, hier soir, de participer à la campagne de la Big Sister's Association, et à cette fin, un banquet sera donné, le 16 avril, dans la salle St-Stephen. Un autre banquet aura lieu le 23 avril pour prélever des fonds destinés à la Big Sister's Association. Les prix de bonne camaraderie furent donnés par M. Louis Conniffe. MM. Jim Irving et Irwin Haskett furent choisis comme représentants du club sur le bureau de direction du Ottawa Boys' Home. M. Tom Foley présidait.

• • •

Les résidents de Britannia et de Woodroffe, qui s'oppose aux nouveaux taux que la compagnie des tramways d'Ottawa veut mettre en vigueur sur sa ligne, à l'ouest de McKellar, viennent de retenir les services de Me. J. Lorne McDougall pour les représenter devant la Commission des Chemins de Fer, lors de l'audition de l'application qui aura lieu le 7 avril. Westboro est satisfait des nouveaux taux. Me Vivian McClenaghan représentera les citoyens de la Zône de l'est. Me J. Ernest Caldwell représentera le canton et les contribuables de Nepean, et Mes. F. H. Chrysler et Redmond Quain agiront pour la Ottawa Electric.

• • •

Des relevés couvrant environ 80,000 milles carrés seront bientôt commencés par le service d'aviation du Canada, conjointement avec le service topographique du ministère de l'Intérieur. En plus des photographies aériennes qui serviront à des fins topographiques également des sites historiques. On a agrandi les territoires de patrouille forestière, cette année et ces relevés aériens seront entrepris dans toutes les provinces, à l'exception de l'Ile-du-prince-Edouard. On commencera vers la fin du mois.

• • •

L'enquête préliminaire dans la cause Sidney E. Smith, 290 Flora, du service de comptabilité des Travaux Publics, accusé d'avoir forgé des signatures sur quatre chèques du Gouvernement, a été ajournée à 11 heures, le 9 avril. Me. J. A. Ritchie, avocat de la Couronne, a fait entendre plusieurs témoins dans le but d'établir clairement la culpabilité de l'accusé. Les principaux témoins furent M. Alonzo M. Payne, M. O. B. Stanton, de Toronto, tous deux experts en écriture, et M. A. Nicholson, commis préposé aux lettres recommandées du ministère. Les deux experts ont déclaré que la signature sur les quatre chèques était de la même main et correspondant à la signature de Sidney E. Smith sur la face des chèques. M. Payne a rendu témoignage avec peine, car il est un vieil ami de Smith. La couronne fit admettre à Nicholson que ces chèques ne passèrent point par ses mains entre les dates des chèques et celles où ils furent chargés à la Banque. Puis, on fit passer à tour de rôle tous les commis dont la signature apparaît sur les chèques avec celle de Smith et tous déclarèrent qu'ils n'avaient point changé les chèques en question.

• • •

L'Association Technologique de Langue française d'Ottawa aura sa prochaine séance, mercredi, le 8 avril, à huit heures du soir, au salon de l'Institut Canadien-Français. Les vocables à l'étude pour la prochaine réunion sont: Salvage, Salvage Officer, Non-drying ink, Water-logged land, Ocvrbreak, Structural engineer, Tin Shower, Linen Shower, Money Shower, Dead Head, Ginger group, Partnership insurance, Side line, Boom, Boomer Mushroom drugstore, Vocational training et "The Power behind the Throne."

• • •

Parmi les exhibits canadiens à l'exposition impériale de Wembley, cette année, nous aurons une exposition d'Aviculture par le ministère d'Agriculture. Des oiseaux spéciaux seront choisis. On les réunis à Ottawa où ils seront examinés par des experts avant d'être expédiés outre-mer. Nos spécimens jouissent à une grande célébrité, et nous en avons déjà vendu aux Etats-Unis, et à l'Espagne.

• • •

Le ministère de la Santé vient de publier un volume de cent pages sur l'organisation des hôpitaux dans les petites localités. Les autorités d'hôpitaux déclarent qu'il doit y avoir de cinq à sept lits par mille de population, bien qu'en 1923, il n'y avait qu'un lit par 326 personnes.

• • •

En cour de police, ce matin, Max Stein poursuivait R. St-Pierre pour assaut, mais la cause fut renvoyée.

• • •

M. Alphonse Réximbal, 98 rue Pinhey, a dû payer $3 d'amende et $2 de frais pour avoir vendu le dimanche.

• • •

Pour la même offense, James Robillard, 118 Carruthers, a aussi payé $3 d'amende et $2 de frais.

• • •

Evariste Charette poursuivait Falconio Fournier pour vol d'un prélart d'une valeur de $20.00. Plusieurs témoins furent entendus pour prouver que le prélart avait été donné à Fournier par le plaignant. Me Joachim Sauvé, qui représentait la défense, a réussi à obtenir un ajournement de cette cause à vendredi prochain, le 10 avril.

• • •

Le Chinois King Sam et Norah Hayden, 86 O'Connor, accusés de vagabondage, ont bénéficié d'un renvoi de leur cause.

• • •

Lorenzo Laplante, 108 Sherwood, pour avoir conduit une voiture en état d'ivresse, a été condamné à $20 d'amende et $2 de frais.

• • •

La cause de David P. Braceland, 309 Nepean, accusé d'avoir laissé son chien au large, a été ajourné au 4 avril.

• • •

David Mesropian, de Guelph, Ont., accusé de parjure, en rapport avec l'affaire Alexander qui vient d'être condamné à dix-huit mois de prison aux assises criminelles de la Cour supérieure d'Ontario pour avoir obtenu du Secrétaire d'Etat de faux papiers de naturalisation pour certains Arméniens, a été renvoyé, ce matin, sous sentence suspendue. Me R. J. Daly, agissant au nom du Secrétaire d'Etat a demandé au juge de renvoyer Mesropian sous sentence suspendue, parce que celui-ci avait été un témoin important de la Couronne aux assises contre Alexander.

APRES AVOIR ETE REDUITE DE 20 SOUS LA TAXE MONTERAIT DE $1.00

Si la ville accorde à l'hôpital civique l'augmentation suggérée, la taxe montera — Le budget à l'étude hier soir, est modifié et les appropriations sont augmentées de $19,659.-63.

COURTE JOIE!

Le Conseil de Ville, réuni hier soir en assemblée spéciale pour étudier discuter et adopter le budget municipal s'est borné à le modifier sensiblement sans l'adopter, tel que présenté par le Bureau des Commissaires.

Les échevins étaient déterminés à ne pas laisser passer certaines réductions sans faire voir qu'ils étaient bien en vie. Mais, comme ces mêmes échevins ne veulent pas que la taxe monte indûment, ils proposèrent par la voix de M. Brethour que l'on retranche $20,-000 du fonds d'urgence. Le Bureau a mis au compte de ce fonds des crédits de $59,569, tandis que l'an dernier, on y prit que $39,-621.

Après beaucoup de pourparlers, de répliques acerbes à des questions piquantes le Conseil résolut d'augmenter de $19,659.63, les appropriations courantes et remit à lundi rochain la décision sur la motion Brethour et sur celle de M. Snowdon qui voulait ajouter la somme de $21,653.70 au crédit de l'hôpital civique. La presque totalité des augmentations fut convenue presqu'à l'unanimité, seul M. Tulley s'y opposant.

LA TAXE MONTERAIT

Si l'on accorde à l'hôpital l'augmentation suggérée, la taxe municipale que les autorités avaient réduite de 20 sous par mille dollars d'évaluation à $31.50 pour les contribuables des écoles publiques et à $35.50 pour ceux des écoles séparées sautera de près d'un dollar.

Et voilà pourquoi le maire et M. Tulley surtout qui ont promis de réduire la taxe, prirent tous les moyens possibles pour convaincre le Conseil que les crédits recommandés étaient suffisants L'argument de MM. Brethour et McCormick qui favorisent des appropriations plus fortes est que le Conseil doit voter les montants nécessaires pour couvrir toutes les dettes courantes de la municipalité, afin que l'an prochain, il soit possible d'établir un taux stable.

Il serait inutile, ont-ils dit, de baisser la taxe cette année, pour faire un déficit et d'avoir à l'augmenter beaucoup plus en 1926, pour se remettre à flots.

DES REVES D'OR

M. Snowdon attaqua le système financier du Bureau en le comparant aux méthodes de parents pauvres qui espèrent la mort prochaine d'un riche oncle et qui dépensent d'avance la fortune qu'ils s'attendent d'obtenir de lui. M. Brethour ajouta que le Bureau voulait dépenser de l'argent qu'il n'avait pas mais qu'il comptait recevoir d'un voisin généreux.

M. Tulley, en effet, avait inscrit dans son compte des revenus une somme de $14.000 qu'il croit obtenir en taxes de l'hydro-électrique, quoique l'hydro soit exempte de taxes. Le maire est à faire des démarches pour réaliser ce beau rêve.

LES GARDES-MALADES

Le Bureau a réduit de $3.000 l'appropriation du Bureau d'hygiène, en recommandant le renvoi de trois gardes-malades. M. Lafortune protesta contre cette attitude mesquine des autorités et, appuyé par M. Low, il propose qu'un montant de $3.000 soit ajouté à l'appropriation. Il fit remarquer que la politique des autorités ne rencontrait certainement pas l'approbation des gens bien-pensants. M. Langlois ajouta qu'il était plus sage de sauver une seule vie que de faire des économies mal placées. L'augmentation fut accordée au vote unanime des échevins; les trois commissaires présents s'y opposèrent.

SALAIRES AUGMENTEES

M. Quéry obtint du Conseil, à un vote unanime, que l'on ajoute aux crédits un montant suffisant pour couvrir toutes les augmentations annuelles prescrites par les statuts. Il s'agit d'une somme d'environ $800.

Sur proposition de M. Forward, un crédit supplémentaire de $359.-63 fut ajouté à l'appropriation du greffier pour qu'il ait à sa disposition la même somme qu'il dépensa en 1924. La somme de $2.-000 fut accordée au percepteur des taxes, sur motion de M. Easson, seul M. Tulley s'objectant; un crédit supplémentaire de $10.000 fut voté au département des travaux, sur proposition de M. McCormick et en dépit des objections de M. Tulley. Le département disposera donc de $485.000.

La clinique dentaire à laquelle on n'accordait que $500, recevra $1.500 de plus, à la demande de M. Sims. Encore une fois, M. Tulley vota dans la négative. Enfin, la somme de $2.000 fut ajoutée au compte du comité de publicité.

M. Snowdon demanda qu'un montant de $97.822.55 soit inscrit au compte de l'hôpital civique, ce qui ferait une appropriation globale de $334.774, au lieu des $236,951.82 que le Bureau recommandait. Il expliqua, cependant que cette augmentation n'était pas aussi élevée que les chiffres semblent l'indiquer. L'augmentation réelle n'est que de $21,563.70.

Il restait, dit-il, un surplus de $74,000 environ, mais on dépensa $21,000 ce qui ne laisse que $52.-000 en caisse. Le déficit sera de $66,232.47, soit un déficit global de $87,232.47. Si la législature n'autorise pas le transfert des $76,258 des dons faits par la succession Cox, la Corporation se trouvera dans une situation critique.

UN RUDE COUP

M. Snowdon conclut en disant qu'il fallait y voir maintenant. En réponse, le maire dit que cette augmentation était le premier pas pour hausser la taxe. C'est une démarche inutile, prétend-il, car il est certain que la Corporation peut fonctionner avec les crédits actuels.

Finalement, sur proposition, de M. Plant, il fut décidé de remettre à lundi soir la décision sur les motions Snowdon et Brethour. Au cours de la discussion, MM. Tulley et Brethour se dirent souvent des paroles aigres-douces qui nécessitèrent l'intervention du maire.

Ce que le gouvernement a payé à Drayton

M. Henry Drayton, alors qu'il était chef de la Commission des chemins de fer, a fait une enquête sur les taux océaniques. Il a reçu $1,074 pour ses dépenses, mais n'a pas reçu d'autres émoluments que ceux qu'il recevait alors comme commissaire, soit $12,500 par année. Jusqu'à date, M. Preston a reçu pour son salaire et ses dépenses la somme de $9,102.

LA SESSION DE QUÉBEC A PRIS FIN AUJOURD'HUI

L'une des plus longues session des récentes années vient de se clore à Québec — L'hon. Pérodeau prononce le discours du trône — Lois sanctionnées.

FELICITATIONS

Du Correspondant du "Droit"

QUEBEC, 3 — A midi et demi, l'hon. M. Pérodeau a prorogé la session provinciale en prononçant le discours du trône suivant:

Honorables Messieurs du Conseil législatif.

Messieurs de l'assemblée législative,

La session qui se termine est une des plus longues que la législature de Québec ait été appelée à tenir en ces dernières années.

Vous avez accompli votre tâche avec une assiduité et un dévouement qui méritent d'être consignés dans nos annales parlementaires.

Je suis heureux de sanctionner des lois préparées avec autant de soin et avec un souci aussi évident de bien servir les intérêts généraux de notre province.

Messieurs de l'assemblée législative, je vous remercie d'avoir mis à la disposition de nos divers services, les crédits qui vous ont été demandés et à l'emploi desquels devra présider une rigoureuse économie.

Honorables Messieurs du Conseil législatif, Messieurs de l'assemblée législative, Québec continue de jouir en notre pays et à l'étranger, de la plus enviable réputation.

Je forme des voeux pour que la Providence bénisse les louables efforts de notre population et pour que vos travaux aient tous les heureux effets que vous en attendez.

Les chefs d'accusation contre Albert Fall ont été annulés

De la Presse Associée

WASHINGTON, 3.— Les mises en accusation par un grand jury local contre Albert Fall, ex-secrétaire de l'intérieur, E. L. Doheny et E. L. Doheny Jr ont été annulées aujourd'hui par le juge en chef McCoy, de la cour Suprême du district de Columbia.

La cour se base sur le fait que Oliver E. Hagan, assistant spécial du procureur général, était présent durant la considération des cas par le grand jury.

Ces accusations portaient sur des révélations à l'enquête sur l'huile au sénat. Si les cours d'appels maintiennent la décision et qu'aucune autre accusation ne soit portée, les procédures du gouvernement prendront fin en ce cas.

Le cas dont il est question ne doit pas être confondu avec le procès au civil à Cheyenne.

LA FREQUENTATION SCOLAIRE AU CANADA

Il y a tout près de 2,000,000 de personnes dans les écoles du Canada.

De ce nombre, il y a 100,000 enfants dans les écoles privées, dont 54,000 dans des écoles recevant des subsides de l'état. Plus de 60,000 personnes fréquentent les universités, 14,000, les écoles indiennes, 9,600, les écoles de pédagogie; 1,600, les écoles pour les aveugles et les muets; 81,000, des écoles techniques; 1,928,000 personnes fréquentent les écoles ordinaires maintenues sous le contrôle de l'état.

Les statistiques font voir la diminution des illettrés.

LE DIOCESE PRET A PAYER $110,000

M. J. Mossatt Ross, courtier d'immeubles d'Ottawa, a annoncé hier au Bureau des Commissaires que la Corporation épiscopale catholique romaine d'Ottawa était prête à verser la somme de $110,-000 pour l'ancien hôpital protestant, rue Rideau. Les autorités diocésaines avaient déjà fait une offre de $100,000, mais comme la ville avait fixé un prix de $110,-000 le Bureau l'avait refusée.

En soumettant la dernière offre, M. Ross dit qu'il est prêt à bâcler les affaires immédiatement, pourvu que la ville lui verse sa commission de $2,750. Cette condition n'a guère plu aux commissaires qui n'ont jamais autorisé M. Ross à agir en leur nom.

M. Champagne a fait remarquer que M. Ross a droit à cette commission, puisqu'en le laissant continuer ses négociations avec les autorités diocésaines, la corporation le reconnaissait implicitement comme son représentant.

La question doit être réglée dans le cours de la journée ou demain.

LES CONDITIONS S'AMELIORENT

Presse Canadienne

WINNIPEG, 3. — Les conditions créées par l'inondation le long des rivières Rouge et Assiniboine étaient plus favorables ce matin à Winnipeg et dans la région, mais les endroits à l'ouest sont encore menacés, bien que l'usage de dynamite sur les amas de glace ait amoindri le danger immédiat. Ce sont Brandon et Portage-la-Prairie qui sont le plus menacés, et une nouvelle crue des eaux occasionnerait des grandes pertes.

Dans le district de Sanford, à 20 milles au sud de Winnipeg, la rivière La Salle cause des inondations. Un petit pont a été emporté, d'autres sont en danger et les terres basses sont recouvertes d'eau.

A Broadview, Sask., on craint une répétition des inondations de l'an dernier, mais en d'autres endroits de la Saskatchewan les conditions s'améliorent et l'eau se retire lentement.

L'INSTRUCTION CHEZ LES ACADIENS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. D. R. Robichaud, secrétaire de l'Institut Canadien-Français et ancien instituteur dans le Nouveau-Brunswick, donnera lundi soir, dans les salons de l'Institut, une causerie sur l'instruction chez les Acadiens du Nouveau-Brunswick.

Comme cette conférence est la dernière de la série pour cette saison, un programme musical a été organisé et la soirée promet d'être très intéressante. MM. Emile Boucher et Miville Belleau chanteront à tour de rôle et aussi en duo.

Tous les membres du cercle littéraire de même que tous les membres de l'Institut Canadien-Français, avec leurs amis, sont cordialement invités à assister à cette soirée.

LE MARCHE INCERTAIN

Presse Associée

LONDRES, 3. — La baisse de la nuit sur le marché de blé de Chicago a rendu incertain le marché de grain de Londres et le marché des options de Liverpool à l'ouverture ce matin. Le blé américain a été offert sur le marché de Baltic à 1s. 6d plus bas. Les options à Liverpool sont ouvertes à 4 1-2d de baisse. Le marché a été meilleur plus tard, les options ayant repris à peu près leurs diminutions; et dans les transactions du Baltic les prix ont monté un tant soit peu plus haut qu'à l'ouverture.

L'HEURE D'ADORATION AU SACRE-COEUR

Aujourd'hui, premier vendredi du mois, l'heure d'adoration à l'église du Sacré-Coeur aura lieu à cinq heures et demie, au lieu de sept heures et demie, à cause des exercices de la retraite des hommes. Tout le monde est invité.

NOUVELLE BAISSE DU BLE A LA BOURSE

De la Presse Canadienne

WINNIPEG, 3—La cote est anémique à la bourse du blé aujourd'hui. L'option de mai fléchit de $1.42 7-8, une régression de 7 cents 1-2 depuis hier. Vers midi, légère reprise. A Chicago, l'option de mai cote $1.42, mais elle clôture à $1.43.

AU PARLEMENT

Peter Smith témoin

En rapport avec la nouvelle de Toronto que l'on demanderait aux autorités des pénitenciers de permettre à Peter Smith et à Charles Matthews, actuellement à Portsmouth, de comparaître devant le comité des Comptes Publics de la Législature ontarienne, le ministre de la justice a déclaré:

"Je n'ai pas encore reçu cette requête, et les officiers du département ne m'ont pas encore fait connaître que le ministère ait reçu quoi que ce soit dans ce sens."

Les comptes publics

M. Hance J. Logan, député de Cumberland, a présenté en Chambre le premier rapport du comité des Comptes Publics. Le comité a demandé de réduire de 21 à 11 le quorum du comité.

M. Logan a expliqué que le comité des Comptes Publics avait toutes les difficultés de se réunir, car il ne pouvait obtenir le quorum nécessaire.

Le rapport et la recommandation du comité a été acceptée.

M. L. CATELLIER A GAIN DE CAUSE

LA COUR D'APPEL DE MONTREAL, COMPOSEE DE TROIS JUGES, CASSE ET ANNULE LE PREMIER VERDICT DE CULPABILITE. — UN ACTE DE BONNE JUSTICE.

Comme M. Ludger Catellier était bien connu et fort estimé à Ottawa, où il a vécu nombre d'années, et comme les journaux ont accordé une assez large publicité au verdict rendu le 28 novembre 1924, nous croyons faire acte de justice en publiant aujourd'hui, dans son entier, le jugement de la Cour d'Appel.

Ce jugement, qui exonère complètement M. Ludger Catellier, a été prononcé par M. le juge Bernier, en son nom et en celui de ses collègues, MM. les juges Hall et Allard.

Catellier qui était l'appelant, prétendait que le verdict de culpabilité rendu contre lui par le petit jury, le 28 novembre 1924, était mal fondé en droit et en fait. Il soutenait en particulier que l'acte d'accusation ne comportait pas une offense criminelle en ce qu'il n'alléguait pas que l'auto eut été enlevé, soustrait ou volé par un acte criminel. Il prétendait qu'aucun acte de corruption n'avait été prouvé contre lui et qu'il n'avait pas même été établi que l'auto eut été volé et qu'il en eut eu connaissance.

L'honorable juge Bernier, en prononçant le jugement de la Cour d'Appel, passa en revue toutes les circonstances de la cause, telles qu'établies par la preuve, et fit remarquer que Catellier avait appris d'un nommé Perrier que sur paiement d'une somme de $1,000, ce dernier lui dirait où se trouvait l'automobile en question, et qu'il en avait informé la compagnie d'assurance qui avait assuré l'auto. La compagnie avait alors accepté de payer $1,000 et s'était fait livrer l'automobile par le nommé Perier en présence de deux de ses représentants, de Catellier et d'un représentant de la Home Insurance Company, dont Catellier était l'agent.

La Couronne prétendait que Catellier avait violé l'article 182 de la loi criminelle en ne livrant pas le voleur de l'auto à la justice, et le jury l'avait trouvé coupable.

Avant qu'un accusé, dit-il, en concluant cette étude, ne soit tenu comme coupable et même obligé d'aller en défense, la Couronne doit établir un élément de corruption distinct du fait de recevoir une récompense, distinct aussi du fait de ne pas amener le voleur à justice, et distinct du fait d'avoir reçu l'objet volé d'une autre personne pour le rapporter à son propriétaire. En fait, dit l'honorable juge Bernier, la loi suppose que l'on peut légalement recevoir un objet volé au propriétaire. Le mobile de corruption, continue la Cour, doit résider dans un fait ou dans des circonstances qui relient celui qui reçoit avec celui qu'il connait comme étant le voleur, et cette relation doit être telle qu'elle établisse que sa démarche est faite non pas simplement en vue d'aider le propriétaire à recouvrer l'objet volé, mais qu'elle est faite soit en vue de protéger le voleur, soit de l'aider à tirer profit de son larcin, soit de partager criminellement avec lui dans son profit, soit enfin de recevoir sous de fausses représentations avec une intention criminelle de ne rien faire dans l'intérêt de la victime ou de la justice, mais simplement pour se procurer un gain sans aucune considération légale.

La Cour d'Appel jugea de plus qu'il fallait pour qu'il y eut offense criminelle, que l'objet soustrait ou illégalement obtenu l'ait été par un acte criminel et que l'acte d'accusation devait mentionner ces mots qui constituaient un élément d'offense, particulièrement lorsque l'objet avait été soustrait ou enlevé dans un autre pays.

La Couronne, dit l'honorable Bernier, devait donc établir que l'objet avait été enlevé par un acte criminel, mais cette preuve n'a été faite dans la présente cause. Elle n'avait pas assigné comme témoin le propriétaire de l'auto et rien ne prouvait que ce propriétaire ne se fut pas départi félonieusement de son auto dans le but de toucher une assurance. De plus la dépossession illégale pouvait être un vol dans un pays étranger et ne pas l'être dans le nôtre. La Couronne prétendait que Catellier avait admis que l'auto avait été volé, mais il n'y avait aucune preuve qu'il eut fait un tel aveu ou une telle admission.

Mais, termine l'honorable juge Bernier, il y a plus, il n'y a aucune preuve que Catellier avait été en relations avec le voleur, en supposant qu'il y aurait eu vol, et il n'aurait pu amener le voleur devant nos tribunaux, s'il l'eut connu, ceux-ci n'ayant pas juridiction, car il était en preuve que l'auto n'était jamais venu en Canada.

Pour tous ces motifs l'appel de Catellier fut maintenu et le verdict prononcé contre lui fut cassé, la Cour le déclarant erroné et déraisonnable.

COURS MONETAIRES

Fournies par la Banque Canadienne Nationale

	Prix achats	Prix ventes
Sterling	4.77	4.78⅓
Dollar canadien	pair	1-8 prime
Franc français	5.14	5.24
Franc suisse	19.20	19.35
Franc belge	5.05	5.15
Lire italienne	4.08	4.16
Florin holland's	39.80	39.95
Peseta espagnol	14.20	14.30

Les billets de banque peuvent être débités comme suit:

Banque de France	5.10
Banque d'Angleterre	4.73
Banques de Belgique	5.00
Banques d'Ecosse ou d'Irlande	4.70

Ces billets ne doivent être ni étampés ni endossés par la banque. L'or peut être débité au pair.

Murphy-Gamble Limited

Nouveaux Costumes du Printemps

Joliment confectionnés. En vente à $29.50

La dame qui a décidé de dépenser modérément pour l'achat de son nouveau costume du printemps sera enchantée de cet assortiment à prix spécial. Il y a des Costumes de Tweed se présentant avec les nouveaux gilets Prince de Galles genre croisé et longueur aux hanches; aussi d'élégants modèles longueur aux genoux pour celles qui préfèrent les genres plus longs. Il y a aussi des conceptions de Croisé Poiret dans les nouveaux genres de manteaux sept-huitième, d'une excellente confection.

A $29.50 ces costumes signifient une splendide épargne. Nous vous conseillons de faire vos emplettes de bonne heure, samedi.

Un Ecoulement de

Tailles Déclassées en Brassières

Faites d'attrayant tissu rose, appropriées aux tailles fortes, ces brassières s'agrafent en arrière. Dans les tailles de 38 et 40. En vente, samedi, tant qu'il y en aura $1.29

Samedi au Rayon pour Enfants --- 2e Etage

Manteaux de Tissu Polo. Tissu résistant, bien confectionnés, dans les teintes de saxe, chameau et bruyère. Tailles 2 à 6 ans. En vente, samedi, à $4.95

Souliers à Courroies. Souliers de cuir verni, de formes confortables, qualité durable, pointures 5 à 10½. Spécialement cotés à . . $2.50 et $2.75

Manteaux Reefers. Confectionnés de la fameuse Serge de Fox, joliment faits et de splendides aubaines.
2 à 6 ans $4.50
6 à 12 ans $5.95

Chapeaux de Printemps. Pour enfants de 2 à 14 ans, comportant une profusion de teintes et d'attrayantes formes. Spécial, samedi, à $1.95, $2.50 et $3.95.

Nouvelles Blouses Tuniques à Prix Spécial

Un achat spécial est la raison de cette remarquable occasion en Blouses Tuniques si en vogue ce printemps-ci. Elles sont faites de Tricot de Soie en trois attrayants modèles, mandarin, encolure carrée avec draperie de côté et encolure pointue avec cravate. Dans les teintes de noir, marine, terrapin et grive, manches longues ou courtes.

Le choix dans ce groupe, chacune $8.95

JUPONS POUR ASSORTIR. Dans les mêmes teintes que les Tuniques $5.50

BLOUSES DE DESSUS. Tissus et teintes comme les tuniques . . . . . $3.95 et $5.50

Gants Gantelets de Chamoisette

Dans les nouveaux modèles courts et évasés, avec poignets renversés coloris opposition. Dans les teintes de sable, fauve, mode, castor, platine, gris, tan et brun. Toutes les pointures dans le lot mais non en chaque teinte.

En vente, samedi, la paire $1.00

LES MINES

FERMETURE DE VENDREDI

Algonquin	1¾	2⅞
Apex	2⅞	3
Argonaut	32½	33½
Atlas	3¾	4
Baldwin	4⅛	4¼
Beatty	1½	1¾
Bidgood	9	10
Buckingham	3	3⅞
Columbus	6½	7
Cons. W. Dome Lake	16	16¼
Dome Mines	13.90	13.95
Dom. Kirkland	.....	1
Goldale	17½	18¼
Gold Reef	1⅛	1⅛
Hattie	1⅝	1⅞
Hollinger	13.70	13.90
Hunton	5¾	6
Indian Mines	9	9¼
Inspiration	8	9
Keora	14	14¼
Kirkland Lake	40	40½
Lake Shore	5.65	5.70
McIntyre	17.10	17.30
Moneta	14	15¼
Newray	23½	25
Porc. Crown	.....	5⅞
Porc. Tisdale	.....	1
Preston East Dome	8	8¼
Premier	2.15	2.19
Teck-Hughes	1.36	1.37
Tough Oakes	31½	32
Thompson-Krist	1¾	2
Vickers	5¾	6
Vipond Cons.	1.15	1.16
Wakenda	1⅞	.....
Wasapika Cons.	1⅞	2
West Tree	3	3¼
Wright-Hargreaves	4.60	4.70
ARGENT		
Beaver	26	27
Capitol	30	31
Canadian Lorrain	.....	38
Castle-Trethewey	78	79
Clifton Cons	14	14½
Coniagas	.....	1.70
Crown Reserve	35	35½
Everett	7	7¼
Keeley	2.00	2.01
Lakeside Lorrain	9½	10
La Rose	42	42½
Lorrain	17¼	17¾
McKinley-Darragh	26¾	27½
Mining Corporation	2.75	2.79
Nipissing	5.95	6.15
Ophir	4½	5
Peterson Lake	8¼	8½
Temiscamingue	20	25
Trethewey	18½	19
Trout Lake	1.15	1.18
Wettlaufer	4½	5½
Victory Silver	.....	17

Faux billets de $100 de la Banque Impériale en circulation

CALGARY, 3. — De faux billets de cent dollars de la banque Impériale du Canada ont fait leur apparition ici. Sept ou huit de ces billets de banque, qui sont très bien réussis et que l'on croit avoir été fabriqués en Perse, ont été présentés à la succursale de la banque Impériale et envoyés par la suite à Toronto, où ils furent reconnus comme faux. Ils sont si parfaits que les commis de banque ne peuvent établir de différence entre les bons et les faux. D'ici à ce que cette affaire soit éclaircie, la banque Impériale ne changera plus aucun de ses billets de cent dollars.

Le seul moyen que les autorités de la banque ont de reconnaître l'authencité de leurs billets est par la vérification de ses numéros de séries au siège social de la banque à Toronto.

PROTESTATIONS

A sa réunion régulière tenue hier soir, les membres du cercle Myrand, de Ste-Anne d'Ottawa, ont décidé de protester énergiquement auprès des autorités du poste C. N. R. O. qui ont toléré que des orangistes fanatiques insultent les catholiques. Il demande réparation pour ces insultes proférées contre les catholiques du Canada qui forment une partie notable de la population du pays.

MONTREAL LA VILLE LA PLUS RICHE DE TOUT LE DOMINION

Spécial au "Droit"

MONTREAL, 3. — Montréal est la ville la plus riche du Dominion, si l'on en juge par les recouvrements de l'impôt sur le revenu pour l'année financière se terminant le 31 mars 1924.

Voici le tableau des recouvrements par district:

Halifax	$ 1,087,513
St-Jean	619,461
Québec	1,585,450
Montréal	17,171,583
Ottawa	2,358,976
Kingston	506,441
Belleville	281,846
Toronto	11,937,163
Hamilton	3,838,618
London	4,767,913
Fort William	319,625
Winnipeg	3,731,074
Régina	973,930
Prince Albert	116,165
Calgary	1,369,234
Vancouver	3,491,550
Dawson-City	47,181
Total	$54,204,027

DANS NOS HOTELS

Etaient de passage hier et aujourd'hui dans nos principaux hôtels les Canadiens français dont les noms suivent:

RUSSELL

MM. H. E. Martinelle, F. Dubé, Montréal;